



PROCÈS-VERBAL d'une séance extraordinaire du conseil municipal de la ville de L'Île-Perrot tenue le mardi 24 octobre 2023 à 17 h 31 en la salle Florian-Bleau, 110, boulevard Perrot, L'Île-Perrot (Québec)

Sont présents: Monsieur Pierre Séguin, maire
Madame Nancy Pelletier, conseillère
Monsieur Marc Deslauriers, conseiller
Madame Gabrielle Labbé, conseillère
Monsieur Pierre-Yves L'Heureux, conseiller
Monsieur Olivier Prigent, conseiller
Monsieur Denis Ladouceur, conseiller
Madame Nancy Forget, directrice générale
Madame Zoë Lafrance, directrice des affaires juridiques et greffière

2023-10-347 1. ORDRE DU JOUR - ADOPTION

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil sont présents et qu'ils ont renoncé à l'avis de convocation, conformément à l'article 325 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19).

EN CONSÉQUENCE, proposé par la conseillère Gabrielle Labbé, appuyé par le conseiller Pierre-Yves L'Heureux et résolu:

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil municipal du 24 octobre 2023 comme suit:

1. Ordre du jour - Adoption
2. Mesure disciplinaire - Employé numéro 617
3. Mesure disciplinaire - Employé numéro 1114
4. Période de questions
5. Levée de la séance

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2023-10-348 2. MESURE DISCIPLINAIRE - EMPLOYÉ NUMÉRO 617

CONSIDÉRANT l'information transmise au conseil municipal par la directrice des ressources humaines à l'égard de l'employé numéro 617.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Nancy Pelletier, appuyé par le conseiller Pierre-Yves L'Heureux et résolu:

D'ENTÉRINER la recommandation de suspendre l'employé numéro 617, sans solde, pendant cinq jours.

QUE les dates de suspension soient déterminées ultérieurement par la direction générale.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2023-10-349 3. MESURE DISCIPLINAIRE - EMPLOYÉ NUMÉRO 1114

CONSIDÉRANT l'information transmise au conseil municipal par la directrice des ressources humaines à l'égard de l'employé numéro 1114.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Nancy Pelletier, appuyé par le conseiller Marc Deslauriers et résolu:

D'ENTÉRINER la recommandation de suspendre l'employé numéro 1114, sans solde, pendant une journée.

QUE la date de la suspension soit déterminée ultérieurement par la direction générale.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucun public n'est présent, donc la période de questions n'a pas lieu.

5. LEVÉE DE LA SÉANCE

Le maire déclare la séance levée à 17 h 32.

APPROUVÉ À LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE L'ÎLE-PERROT EN DATE DU 14 NOVEMBRE 2023.

(Original signé)

PIERRE SÉGUIN
MAIRE

(Original signé)

ZOË LAFRANCE
DIRECTRICE DES AFFAIRES
JURIDIQUES ET GREFFIÈRE